



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal du Village de Val-David a adopté à sa séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 741

Ce règlement concerne la collecte et le transport des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité, visant à les optimiser afin de diminuer la quantité de résidus ultimes envoyés à l'enfouissement.

Une copie de ce règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse <http://valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À Val-David, ce 16 juillet 2020.

(Signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière